



**HAL**  
open science

## Le récit d'une diaspora réussie : Antoine-Jean Solier, négociant marseillais (1760-1836)

Sylvie Mouysset, Danielle Rives

► **To cite this version:**

Sylvie Mouysset, Danielle Rives. Le récit d'une diaspora réussie : Antoine-Jean Solier, négociant marseillais (1760-1836). *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 2013, 22, pp.80-98. hal-00959417

**HAL Id: hal-00959417**

**<https://hal.science/hal-00959417>**

Submitted on 24 Mar 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le récit d'une diaspora réussie.

Antoine-Jean Solier, négociant marseillais (1760-1836)

Sylvie Mouysset et Danielle Rives

*Diasporas*, n° 22, 2013, p. 80-98

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les affaires du protestant Antoine-Jean Solier sont prospères. L'auteur des principaux écrits qui relatent la diaspora familiale réside à Marseille et participe au dynamisme de la cité phocéenne en envoyant régulièrement ses vaisseaux outre-mer<sup>1</sup>. Bien loin de là, le berceau des Solier, Camarès en Rouergue, vit à un tout autre rythme. Lors de son passage dans ce trou de verdure niché aux confins du Languedoc, le commissaire Jean-François Henry de Richeprey est frappé, en 1780, par l'absence de « communication avec les grandes routes ; on n'y arrive que par des sentiers presque impraticables<sup>2</sup> ». Vingt ans après, l'historien Amans-Alexis Monteil note à propos du pays de Camarès :

« Le vallon que le Dourdou arrose, entre le Pont de Camarès et Brusques, est inégalement large, et le sol consiste en un schiste argileux, fortement coloré de rouge. [...] Cette contrée presque entièrement infertile ne pourrait nourrir ses habitants, s'ils ne s'adonnaient à la filature, et à la fabrication de quelques étoffes<sup>3</sup> ».

Son ancestrale activité textile est pourtant le premier fil d'une trame qui va peu à peu relier ce coin perdu au reste du monde. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'artisanat drapier anime toute la contrée, du Pont de Camarès à Saint-Affrique en passant par Brusque, le Fayet ou Saint-Félix. Contrôlé par la bourgeoisie protestante, il alimente un puissant courant d'échanges avec les centres voisins du Languedoc, de Lodève à Saint-Pons. Il s'étend vers le Portugal, la Suisse et, via l'Espagne, va bientôt atteindre les Antilles et la

---

<sup>1</sup> Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes. Solier et Cie, 1781-1793*, Paris, SEVPEN, 1960 ; Sylvie Mouysset, « Les cahiers d'Antoine-Jean Solier, Rouergat du Nouveau Monde », dans *Rouergue carrefour d'histoire et de nature*, Fédération historique de Midi-Pyrénées, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2003, p. 177-186 ; Danielle Rives, « L' "ego" histoire" à l'usage de ses enfants ; Antoine-Jean Solier (1760-1836) », dans Nicole Lemaitre et Sylvie Mouysset (dir.), *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, édition électronique, 134<sup>e</sup> Congrès national du CTHS, Bordeaux, 2009, p. 208-218 ; Danielle Rives, « De Camarès à Marseille : les lieux du négociant Antoine-Jean Solier (1760-1836) », *Annales du Midi*, n° 270, 2010, *Plumes singulières, écrits de soi (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)*, p. 229-250 ; Sylvie Mouysset et Danielle Rives, « Bon fils, bon mari, bon père ? Antoine-Jean Solier par lui-même (1760-1836) », *Clio HFS*, n° 34/2011, *Liens Familiaux*, p. 137-152.

<sup>2</sup> J.-F. Henry de Richeprey, *Journal des voyages en Haute-Guienne*, éd. H. Guilhamon, Rodez, 1952, p. 247.

<sup>3</sup> Amans-Alexis Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, Rodez, Carrère, 1802, p. 217.

côte orientale de l'Amérique du nord. Ainsi ce petit vallon du midi de la France se trouve-t-il au cœur d'un mouvement qui le connecte au vaste monde. Apparent paradoxe, la médiocrité du terroir a été amplement compensée par l'entreprenant dynamisme des hommes. Le Camarès huguenot a, en effet, élargi son horizon au-delà de la ligne bleue des monts de Lacaune, et ce grâce aux voies du commerce maritime.

Dans ce grand dessein, la famille Solier joue un rôle éminent. Éclatée entre ses multiples comptoirs, ses places financières et ses villégiatures, elle entretient une correspondance nourrie avec nombre de partenaires, négociants, parents et amis. Le gardien de la mémoire familiale, c'est Antoine-Jean, fils de Jean Solier, marchand de Camarès. Véritable polygraphe, celui-ci passe sa vie à rédiger ses livres de comptes de bon négociant marseillais, mais tient parallèlement le compte scrupuleux des menus et hauts faits de la *saga* Solier<sup>4</sup>. Il écrit tout sur tout, dans ses mémoires, « notes », « testament olographe » ou journal de voyage, et s'épanche aussi abondamment dans l'océan de sa correspondance. L'ensemble offre un portrait de groupe où apparaissent en clair les ressorts internes de solidarités familiales et confessionnelles sur fond de diaspora.

La nécessité de l'exil, épreuve des plus contraignantes, est la clé de la réussite. Si la Révocation de l'édit de Nantes pousse certains membres de la famille à l'action, en les obligeant à imaginer de nouveaux lieux d'ancrage, Camarès reste la clé de voûte du système Solier, à la fois berceau et refuge, aussi bien dans l'esprit d'entreprise que dans le cœur des hommes. L'exil d'Antoine-Jean Solier, même s'il n'est pas directement motivé par la persécution religieuse, s'inscrit malgré tout dans le grand mouvement migratoire amorcé dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Il répond donc à la violence du pouvoir, mais entraîne surtout, outre d'importantes conséquences pour l'économie, les sociétés et les relations religieuses, de profonds transferts culturels dans un espace considérablement

---

<sup>4</sup> La famille négociante bordelaise des Gradis, étudiée par Christine Nougaret, est d'un milieu social plus relevé que celui des Solier. L'histoire de la famille, par Henri Gradis (1823-1905), présente cependant un certain nombre d'analogies avec le projet mémoriel d'A.-J. Solier et leurs travaux mériteraient une étude comparée. Christine Nougaret, « La mémoire des Gradis, négociants bordelais. Cinq générations d'autobiographes » dans Nicole Lemaitre et Sylvie Mouysset (dir.), *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, édition électronique, 134<sup>e</sup> Congrès national du CTHS, Bordeaux, 2009, p. 51-65 ; « L'écriture de soi dans les archives d'Henri Gradis, négociant bordelais (1823-1905) », dans Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Car c'est moy que je peins : écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2011, p. 115-126 ; « Les curiosités de Benjamin Gradis : portrait en creux d'un négociant juif bordelais », dans Michel Cassan (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULIM, 2011, p. 77-101 ; *Archives et histoire de la Maison Gradis (1551-1980)*, 181 AQ 1\*-156, Répertoire numérique détaillé et édition de texte, Paris, Archives Nationales, 2011.

élargi<sup>5</sup>. Cet exil participe, selon Daniel Roche, à la construction de l'Europe française au XVIII<sup>e</sup> siècle : « l'intensité de la vie intellectuelle des réfugiés [...] et la circulation continue qu'ils donnent à leur propre production en font plus que des médiateurs d'une simple influence. Dans l'exil et l'intégration, dans l'accueil des voyageurs et des informations, une élite en exil fait certes tout pour maintenir le contact avec ses origines, mais en même temps constitue une autre sphère de diffusion et une autre sociabilité<sup>6</sup> ».

## I - L'exil d'une communauté

### I.1 - Les circonstances de l'exil

Les documents d'état civil, quoique lacunaires, laissent deviner l'ancrage généalogique de la famille sur environ trois siècles. Originaires du Mas de Solier près du Pont de Camarès, ils essaient dans l'ensemble du vallon, vers Saint-Affrique et jusqu'en Auvergne<sup>7</sup>. La branche qui nous intéresse est issue d'une lignée de notaires et se divise, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, en deux rameaux distincts, celui du Pont<sup>8</sup> dont descend Antoine-Jean et celui de Saint-Félix, bourgade située à une quinzaine de kilomètres de Camarès<sup>9</sup>. On retrouve dans les *Notes* cette simple mention :

« Jaques Solier se maria à St Felix le 29 mai 1600, regnant Henri 4, par devant Me Chiffre notaire avec Demoiselle Suzanne Mas fille unique de Me Mas notaire a St Felix<sup>10</sup> ».

L'enracinement rouergat laisse augurer le traumatisme subi en 1685, lors de la Révocation de l'édit de Nantes. La communauté protestante est exclue des offices et des principales fonctions de pouvoir, confinée à l'artisanat et au commerce, harcelée par les incessantes persécutions religieuses. Face à son destin, elle n'a qu'un seul choix : rester, abjurer et se taire, ou partir et vivre librement sa foi. Passé le temps de l'indignation et

---

<sup>5</sup> Daniel Roche, *Les circulations dans l'Europe moderne XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010 [2003], p. 321.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 339.

<sup>7</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 18.

<sup>8</sup> Le Pont de Camarès est l'ancienne dénomination de Camarès, parfois simplement abrégée en « Le Pont ».

<sup>9</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 25.

<sup>10</sup> Antoine-Jean Solier, *Notes commencées à Marseille continuées à Camarez*, manuscrit inédit, Société des Lettres de l'Aveyron, f° 3.

des tentatives de résistance<sup>11</sup>, une faible minorité choisit l'abjuration, tandis que la plus grande part « ruse avec l'autorité et le curé<sup>12</sup> ». Antoine-Jean raconte comment, en 1760, il fut baptisé deux fois :

« Je fus batisé le 13 mai suivant par Mr Noguier, pasteur des Églises réformées. Ma mère n'ayant pu m'alaiter, on prit une nourrice dans la maison. Cette fille en allant à la messe me porta à l'Église ; le curé Ermet, prêtre rusé et très fanatique força ma nourrice à me laisser rebatiser : mon père alla porter plainte à monseigneur l'Evêque de Vabres, et peu de tems après, on donna une autre cure à Ermet<sup>13</sup> ».

L'édit de révocation sonne le tocsin de la mobilisation : ces hommes restés au pays revendiquent, à défaut de la reconnaissance de leur foi, une réelle légitimation sociale. On assiste, selon Louis Dermigny, à un certain « transfert du religieux au social », et avec lui au « report de la volonté de puissance du social traditionnel au domaine des affaires<sup>14</sup> ». C'est ainsi qu'une partie du clan Solier, « la branche voyageuse » de Saint-Félix, choisit le chemin de l'exil où elle s'investit résolument dans le commerce maritime, sans pour autant couper les ponts avec le berceau de ses ancêtres. Entrepreneurs et ambitieux, migrants ou sédentaires, ces nouveaux protestants pointent sur la carte de l'Europe et, au-delà, du Nouveau Monde, les lieux d'un maillage complexe, associant grand négoce, finance et bassin de main-d'œuvre.

## I.2 - Cadix et Marseille, têtes de pont du négoce maritime

Chez les Solier comme chez nombre de leurs frères en religion, rester huguenot relève à l'évidence d'un choix spirituel, mais pas seulement, comme le souligne très finement Louis Dermigny : « l'expatriation devient à la fois plus nécessaire et plus naturelle, surtout si l'on considère que routes de *la religion* et routes du textile coïncident étroitement<sup>15</sup> ». Il s'agit donc de bien autre chose que d'une émigration forcée et, pour la plupart, définitive, de milliers de huguenots insoumis et condamnés à l'exil.

Bien avant 1685, les commis-voyageurs de la *cadisserie* du Camarès ont emprunté les chemins du Languedoc et du Dauphiné pour se rendre auprès de leur clientèle suisse ou

---

<sup>11</sup> Pierre Boyer, « Approches de l'évolution d'une communauté protestante du Rouergue méridional, Camarès (1562-début du XIXe siècle), *Revue du Rouergue*, 1982, n°144, p. 338-340.

<sup>12</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 27.

<sup>13</sup> Antoine-Jean Solier, *Testament olographe* [désormais *T.O.*], p° 3.

<sup>14</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 29.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 29.

piémontaise. Les itinéraires traditionnels, scandés par nombre d'étapes chez confrères et correspondants, sont détaillés dans les carnets de Solier qui note méticuleusement noms et adresses comme autant de bornes de reconnaissance. On s'y repose, on s'y restaure, on s'y donne rendez-vous, on y dépose ou on y prélève marchandises, lettres de change et objets divers. Du côté de Cadix, les relations d'affaires sont tout aussi intenses avec le négoce languedocien, dont la prospérité attire les commerçants et suscite bien des convoitises tout au long du siècle.

Ainsi les routes de l'exil sont-elles toutes tracées. Marseille et Cadix en sont les points d'ancrage : leurs vaisseaux prennent le large vers les côtes de Barbarie, le Levant et les Échelles, et regardent aussi les *West Indies* - du littoral nord-américain aux îles de la Caraïbe et l'Amérique du sud - avant de redécouvrir la route des Indes au mitan du siècle des Lumières.

Au contact de deux continents - l'Europe et l'Afrique - et de deux mondes, méditerranéen et atlantique, Cadix est également proche de Gibraltar, plaque tournante idéalement placée pour les échanges avec les Amériques et le monde caraïbe. Les huguenots montpelliérains, installés depuis des lustres, incitent leurs correspondants rouergats à venir les rejoindre. C'est ainsi que trois des fils de Marc Solier de Saint-Félix - Jacques, Jean et Marc - rallient le port espagnol dans le premier XVIII<sup>e</sup> siècle ; selon A.-J. Solier, l'aîné y aurait été attiré « par M. Fusier dit Cayla de Mounès parent de sa grand-mère, il y fut très estimé et en grande réputation<sup>16</sup> ». Est ici dévoilé l'un des secrets du « système Solier » : le recrutement des candidats à l'exil se fait invariablement, de génération en génération, par l'entremise des femmes du clan<sup>17</sup>. En outre, les commentaires sobres sur la carrière de Jacques dissimulent une réalité bien plus flatteuse : la maison Solier est l'un des fleurons du négoce de Cadix. Modèle d'entreprise familiale où se relaient les hommes issus d'un même terroir et d'un même milieu, elle constitue le symbole de la réussite rêvée par ces exilés<sup>18</sup>.

Lieu de l'apprentissage par excellence des jeunes commis, le comptoir de Cadix accueille les futurs négociants venus s'initier aux subtilités du métier. Le jour de son arrivée à Marseille, Antoine-Jean Solier croise « François de Mellet, fils de ma cousine

---

<sup>16</sup> Antoine-Jean Solier, *Manuscrit de la famille Solier commencé en juin 1609, recueilli en 1802 par Antoine-Jean Solier et continué par ses successeurs* [désormais *Manuscrit...*], coll. particulière, f° 70.

<sup>17</sup> L'examen de la généalogie croisée des Solier fait effectivement ressortir ce truchement féminin et Jacques Solier de Saint-Félix est loin d'être une exception. Antoine-Jean et ses frères bénéficient de la protection de l'oncle Marc, qui est, en fait, l'oncle de sa mère.

<sup>18</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 29.

Jugla, lequel s'embarqua pour Cadix avec ledit Pons le 11 du même mois<sup>19</sup> ». Bien qu'il s'en défende, il regrette de ne pas avoir fait l'expérience de ce prestigieux comptoir :

« Ce cher oncle croit encore [...] que je me fais des idées trop hautes, à cause que je lui dis que je préférerais d'avoir été placé à Cadix. On peut préférer une chose à une autre parce qu'on la croit meilleure, sans être pour autant mécontent de celle qu'on a. Je m'estime fort heureux d'avoir été placé ici par mille raisons, et veux bien croire qu'il y a plus de peine à Cadix<sup>20</sup> ».

En effet, le travail y est pénible et le séjour dans ce cadre quelque peu colonial n'est pas toujours agréable ; certains exilés le supportent difficilement à l'instar de Jacques Solier, petit-fils de Marc, qui « écrivait à sa pauvre mère à St Félix qu'il avait les doigts écorchés à force de compter les piastres, que la maison venait de lui donner 300 livres qu'il s'empressait de lui faire tenir<sup>21</sup> ». Mission accomplie, quelques années plus tard Jacques retrouve sa patrie et se marie avec sa cousine germaine Nanou Raymond, tante d'Antoine-Jean<sup>22</sup>. Tous ne font pas fortune à Cadix, même si le rêve d'une sereine retraite sur les bords du Léman aimante l'ambition de tous ces exilés. Les plus habiles ou les plus chanceux rejoignent le Refuge où ils sont accueillis à bras ouverts, agrégés à la diaspora genevoise avant même de la rejoindre :

« Genevois à distance, avant même de s'y fixer, ils appartenaient à la République de Calvin par cet ensemble de règles morales et de commandites financières, d'esprit de famille et de sens des affaires, qui en définissait le style ». Et de conclure, « la résidence à Genève n'est qu'une confirmation ou, mieux, une consécration<sup>23</sup> » !

Si Cadix constitue la fière tête de pont du commerce atlantique, Marseille est, avec Gênes, l'un des ports méditerranéens où l'implantation des protestants et des Suisses est des plus denses. Cette présence reste considérable tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle ; il est vrai que la monarchie se montre tolérante dans sa volonté d'attirer les hommes susceptibles de concourir à l'essor de la métropole. Venus essentiellement du Languedoc et du Dauphiné, ces migrants de l'intérieur sont rejoints par la diaspora protestante du Refuge ou d'ailleurs, et jouissent d'une totale liberté religieuse.

Pour la diaspora huguenote, Marseille est une plaque tournante capitale où transitent hommes et marchandises. En relations étroites avec les provinces voisines du Midi de la France et la Suisse, elle est le lieu de passage obligé, étape vers le littoral

---

<sup>19</sup> Antoine-Jean Solier, *Notes...*, f° 13.

<sup>20</sup> Antoine-Jean Solier, *T.O.*, f° 62.

<sup>21</sup> *Ibid.*, f° 46.

<sup>22</sup> Antoine-Jean Solier, *Notes...*, f° 9.

<sup>23</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 27.

italien ou espagnol, les Échelles du Levant, et lance ses vaisseaux vers un outre-mer plus exotique encore. Les grandes maisons du négoce marseillais sont, pour nombre d'entre elles, sous le contrôle de la finance protestante. Alors qu'il n'a pas seize ans, le jeune commis Antoine-Jean Solier est ainsi reçu dans l'une d'elles pour y faire ses premières armes : la société Rabaud, Solier & C<sup>ie</sup> associe le languedocien Paul Rabaud, personnalité éminente sur la place marseillaise et, par le truchement de Jacques Solier, la finance du Refuge. Les Dollier, Seymandi, Martin et autres noms si souvent cités au fil de son récit illustrent la puissance économique de la diaspora huguenote à Marseille. Ceci sans compter les étrangers, parmi lesquels les négociants originaires des ports hollandais, allemands, portugais ou espagnols figurent aussi en bonne place. Le dynamisme de Marseille rayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle, porté par l'esprit d'entreprise de ses armateurs qui ressuscite une activité portuaire un temps assoupie. C'est ainsi qu'ils se lancent parmi les premiers, négoce protestant en tête, dans l'aventure indienne, initiant de fructueux courants d'échanges<sup>24</sup>.

Son apprentissage achevé, Solier entre de plain pied dans l'arène négociante dessinée par ses pères, participant d'abord à la société fondée par son cousin Jacques en 1787, avant de créer la sienne trois ans plus tard. La constitution financière de cette dernière - de même que les suivantes - illustre singulièrement la dispersion des acteurs. Si Antoine-Jean en assure la gestion, ses mises de fond sont modestes au regard des participations suisses ou autres, et l'ambition du jeune négociant reste sous le contrôle de ses associés. Grâce à ses commanditaires helvétiques, il s'investit, à la suite de ses confrères, dans le trafic à destination de l'océan indien. Tel un chef d'orchestre, il précise la partition de chacun et décide, par exemple, que son frère « Guillaume doit aller dans l'Ynde où il y a plus à gagner qu'en Europe<sup>25</sup> ». Il arme ses vaisseaux et tisse peu à peu un solide maillage de correspondants, des côtes orientales de l'Afrique à la mer de Chine. Le 1<sup>er</sup> mai 1792, la « Scripte d'une Societé en comandite pour faire depuis Marseille le comerce des Indes » prévoit une activité qui doit durer six ans<sup>26</sup>. Solier s'engage à prendre en charge l'entière gestion de l'opération et à rendre compte de ses décisions à ses commanditaires. Soucieux de les mettre en confiance, il souhaite les convaincre de la réputation de ses correspondants :

---

<sup>24</sup> Louis Dermigny, *op. cit.*, *passim*.

<sup>25</sup> *T.O.*, f° 155.

<sup>26</sup> *Notes...*, f° 100-106.



« l'expérience qu'ont acquise Mr Solier & Cie de la civilité, de l'intelligence et de l'honnêteté de Mr Coulon et Cie les porte à assurer messieurs les intéressés que nos fonds ne sauraient être confiés en de meilleures mains<sup>27</sup> ».

Leur tutelle est ressentie comme une dépendance<sup>28</sup> ; sa correspondance privée trahit son impatience et ses rêves de secouer le joug<sup>29</sup>. L'étroite association, indispensable au fonctionnement de sa maison de commerce, crée en contrepartie une réelle sujétion et le souci de rassurer les commanditaires genevois surgit au détour de ses écrits. Il relate, par exemple, l'émotion suscitée en 1793 par l'attitude « inconsidérée » de son frère Jean auprès des associés helvétiques ; cette démarche l'oblige à quitter précipitamment Camarès « afin de les calmer sur les inquiétudes qu'une demande aussi imprévue, et durant mon absence aurait pu faire naître<sup>30</sup> ».

Marseille constitue enfin une escale pratique dans les déplacements nombreux des membres du groupe ; les proches ou lointains cousins helvétiques en partance pour Cadix s'y arrêtent volontiers. En septembre 1780, l'oncle Marc donne ses consignes à Jean Solier père :

« Votre fils repartira [de Vevey] dans le courant de 7bre d'abord pour Nîmes où il prendra son frère Jean et ils iront vous faire une visite et puis le cadet se rendra par Marseille à Gênes dans la maison de nos amis Bertrand qui veulent bien le recevoir, le loger, et lui donner leur table. [...] Comme il convient que votre cadet s'embarque à Marseille pour Gênes avant l'hiver il ne faudra pas les garder longtemps chez vous. Vous ferez bien de vous y prendre un peu à l'avance pour lui faire un petit équipage en linge ; [...] Je prierai Mr Cabanet de Montpellier de vous rembourser le montant ; il est inutile mon cher ami que vous me disiez que vous êtes reconnaissant aux petites marques d'amitié que je vous donne. Je vous connais cela suffit<sup>31</sup> ».

Marseille est donc l'un des pivots de cette incessante *noria* ; au passage, on relève les haltes privilégiées en terre protestante : de Nîmes, où la fratrie d'Antoine-Jean

---

<sup>27</sup> Notes..., f° 104.

<sup>28</sup> « Mon cher Oncle Marc Solier me prêta sans intérêt quinze mille livres pour faire ma mise de fonds, me chargeant seulement de bonifier de sa part à mon père 4 à cinq cents livres par an, ce que j'ai fait. Après la fin de la société, j'ai rendu ces quinze mille livres à M<sup>me</sup> de Boisy née Solier ma cousine, héritière de mon Oncle Marc Solier. » Notes... f° 27.

<sup>29</sup> « Le négociant occupé craint avec raison d'avoir affaire à des gens désœuvrés ou ignorans en commerce parce qu'il faut qu'il perde beaucoup de tems en éclaircissemens trez pénibles et ennuyeux pour luy. » Correspondance Solier, 20 juin 1791, Archives dép. de l'Aveyron (ADA), fonds Solier, 18J 5.

<sup>30</sup> T.O., f° 170-17. Jean, inquiet devant la montée de la violence révolutionnaire à Marseille, demandait sa retraite suscitant un vent de panique chez des investisseurs soucieux, avant tout, de protéger leur épargne.

<sup>31</sup> T.O., f° 93.

effectue sa formation initiale, à Montpellier, haut lieu des transactions financières entre la diaspora languedocienne et ses correspondants suisses.

Le Refuge est au cœur du réseau Solier. Genève, l'une des capitales de la finance européenne et, tout autour, les heureux résidents des villégiatures qui se mirent dans le Léman, forment une société aisée, à l'affût des meilleurs placements assurant leur douce existence.

### **I.3 - Genève et le Refuge, cœur financier de la diaspora**

Dans le système Solier, Genève et la Suisse ne sont pas de simples lieux de villégiature où s'écoulent les jours heureux d'une retraite bien méritée. Comblés par les honneurs et la reconnaissance de leurs pairs, intégrés de droit à la bourgeoisie de la ville, ces négociants participent activement à la vie économique, sociale et mondaine de la cité. Avec les puissantes familles protestantes helvétiques, celles issues de l'émigration huguenote française, italienne, espagnole, portugaise, anglaise, ou venue de plus loin encore - d'Europe centrale et orientale, voire au-delà -, ils constituent une véritable internationale cosmopolite de la finance<sup>32</sup>. Leurs noms émaillent les écrits du for privé d'Antoine-Jean Solier. La diaspora financière est étroitement associée à toutes ses expéditions commerciales et les commanditaires genevois constituent le nerf de sa guerre de conquête pour de nouveaux comptoirs. « Notre maison est suisse », affirme Antoine-Jean non sans fierté, dans une correspondance adressée, en 1795, à l'un de ses collègues américains<sup>33</sup>.

L'importance de la part helvétique dans les mises de fond au sein de ses diverses sociétés traduit clairement le rôle moteur de Genève et du Léman ; leurs « scriptes » fondatrices, recopiées avec soin dans les *Notes*, le montrent avec éloquence<sup>34</sup>. L'équilibre des comptes dépend donc du bon vouloir de ces « Messieurs » qui, par ailleurs, ne sont pas des financiers au cœur sec. Ainsi accueillent-ils les modestes cousins du Rouergue venus faire allégeance : « Mon Père fit en 1766 le voyage de Genève avec son ami Mr De

---

<sup>32</sup> Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes...*, *op. cit.*, *passim*.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>34</sup> *Notes...*, f° 63-65.

Muratel : ce voyage avait pour but de faire la connoissance des messieurs Solier retirés de Cadix, oncles naturels de ma mère<sup>35</sup> ».

L'entraide confessionnelle, même si la religion est tue, reste au cœur d'un système d'interrelations familiales qui permet aux parents pauvres de bénéficier du soutien des plus riches. Antoine-Jean est né pauvre, aîné, qui plus est, d'une nombreuse fratrie. Son père demande donc aide et protection auprès de l'un de ces Messieurs de Genève, Marc, l'un des trois saint-félixéens expatriés à Cadix dans les années 1720-1740. Antoine-Jean s'intéresse au passé de son bienfaiteur :

« Marc négotia avec honneur et succès à Cadix, fit un voyage au Perou, fut prit à son retour par les Anglais après avoir soutenu un combat dans lequel il perdit le pouce de la main gauche. Il se retira auprès de ses frères à Genève. C'est à lui que je suis redevable des fraix de mon éducation et de mon avancement dans le comerce<sup>36</sup> ».

Cette note brève esquisse le parcours de réussite de l'exilé : l'intégrité du négociant, associée à l'esprit d'aventure et au courage, sont finalement couronnés par la récompense suprême, la retraite au Refuge. Genève n'est parfois qu'une étape ; c'est le cas de Marc qui s'installe à Vevey, petite bourgade paisible au bord du Léman, où il est fort bien accueilli. En compagnie de Marie, sa sœur célibataire qui l'a rejoint depuis le Rouergue, il vit une vieillesse heureuse et simple au milieu de ses fleurs. Antoine-Jean esquisse un portrait ému de « l'oncle Marc » :

« Je m'étais figuré d'après le luxe que j'avais vu à Marseille et à Lyon que je trouverais en lui un homme tout galonné ? Et bien il avait un bonnet blanc, une lévite grise, une veste de basin, une culote noire, et des bas de fil. [...] Mon oncle était un homme simple et d'une aménité extrême<sup>37</sup> ».

C'est lors de son premier voyage en Suisse que le jeune négociant fait sa connaissance, et s'initie en même temps à la complexe mécanique du réseau. Chaleureusement accueilli, il est reçu dans les salons d'une brillante société qu'il n'a osé rêver :

« J'arrivai à Genève le 10, je passai deux jours à la campagne de Mr Calandrini et le troisième Mr Jugla l'aîné me conduisit à Boili où j'eus la douceur d'embrasser mon bienfaiteur<sup>38</sup> ».

---

<sup>35</sup> *Notes...*, f° 12.

<sup>36</sup> Antoine-Jean Solier, *Notes...*, f° 9.

<sup>37</sup> Antoine-Jean Solier, *T.O.* f° 91.

<sup>38</sup> Antoine-Jean Solier, *T.O.*, f° 90.

Ébloui, charmé par une sociabilité notabiliaire dont il ignore à peu près tout<sup>39</sup>, Antoine-Jean essaie de cacher son inexpérience des choses du monde dans lequel il tente de trouver sa place :

« J'allai ensuite à Vevey et à Chezeaux voir Mr de Verdun oncle de Mr Solier et associé comanditaire dans la future maison de commerce. Mr de Verdun allait me parler de ce nouvel établissement lorsque son beau frère Monvert de Vevey, qui était présent et devait en être aussi comanditaire, détourna la conversation. Il me parut que Mr de Verdun était étonné que mon oncle Marc ne m'en eut pas parlé. Je n'étais instruit de rien, je n'osais pas demander à Mr de Verdun de s'expliquer. Je restai dans mon ignorance, espérant que mon oncle m'en sortirait au retour<sup>40</sup> ».

Espoir déçu, mais riche d'enseignements : Antoine-Jean rentre à Marseille bredouille et reprend sa modeste fonction de commis dans la nouvelle société de son cousin Jacques Solier de Corselles, auprès duquel l'oncle Marc lui a assigné sa place quatre ans auparavant<sup>41</sup>. Il y poursuit sa formation - tenue des livres de comptes, correspondance commerciale -, et décide en même temps de se lancer dans des opérations « de pacotilles », afin d'améliorer son médiocre ordinaire ; cette initiative contribue à le familiariser avec les ruses de la profession<sup>42</sup>.

La voile enfle peu à peu, les cordages se tendent en un réseau de plus en plus solide, au sein duquel évoluent ces exilés volontaires à la conquête d'une position sociale étayée par la reconnaissance de leurs pairs. Le réseau ne se réduit pas, loin s'en faut, à de simples relations d'affaires ; il se définit essentiellement à partir du mode de vie et de la qualité des relations entretenues par ses membres. Pétris d'une même glaise, les exilés emportent dans leur bagage une culture faite de frugalité et de solidarité, à la fois austère et généreuse, traditionnelle et ouverte à l'innovation.

## II - La toile huguenote et son art de vivre

---

<sup>39</sup> Antoine-Jean Solier est parfaitement autodidacte, issu, qui plus est, d'une famille modeste. Il n'a donc pas, de ce point de vue, l'aisance d'un Henri Gradis, dont les études littéraires, l'entourage familial érudit et la fréquentation d'une société éminemment cultivée ont grandement facilité son intégration à l'élite intellectuelle bordelaise. Christine Nougaret, « L'écriture de soi dans les archives d'Henri Gradis », *op. cit.*, p. 117 et s.

<sup>40</sup> Antoine-Jean Solier, *T.O.*, f° 90.

<sup>41</sup> Celui qu'A.-J. Solier désigne par le terme « mon oncle » est en réalité l'oncle de sa mère.

<sup>42</sup> *T.O.*, f° 97.

Du Rouergue à Cadix ou à Marseille, de Genève à Lausanne ou Vevey, des îles de la Caraïbe aux côtes de l'Océan indien, ces hommes demeurent fidèles à certains principes et valeurs. Leur activité commerciale, et plus largement leur appréhension du monde, religieuse et profane, expriment, au-delà de la simple ambition de réussir un véritable art de vivre. Cet art de vivre et d'être est longuement décrit, médité, rêvé aussi en son for privé par Antoine-Jean Solier.

## II.1 - le tissage du réseau

De Saint-Félix ou de Camarès, les Solier larguent les amarres face à un horizon largement ouvert sur le monde. Au gré de ses notes impromptues et de ses souvenirs, Antoine-Jean saisit le lecteur dans les rets entrelacés de son réseau. Celui-ci se décline en nombre d'auréoles qui se recourent à l'envi, du premier cercle des proches, familial et amical, à l'ensemble des relations professionnelles, occasionnelles ou mondaines ; ainsi recouvre-t-il une aire socio-géographique des plus vastes.

De génération en génération, les alliances matrimoniales nourrissent l'expansion du clan. Tandis que les unions endogamiques renforcent la cohésion d'un groupe rouergat bien enraciné, d'autres liens, plus ouverts, cherchent la clé de l'ascension sociale, et ce dans un espace élargi. Solier note fièrement les illustres alliances nouées par ses parents suisses ou camarésiens, telles celle de son cousin Jacques avec la famille Couvreur de Deckersberg<sup>43</sup>. L'union est fructueuse, elle introduit le clan Solier au sein du milieu politique bernois par l'intermédiaire du puissant sénateur Fellensberg, parent de l'épouse de Jacques et conseiller secret auprès du gouvernement de Berne. Antoine-Jean n'omet pas de mentionner qu'il est reçu à la table du sénateur à l'occasion d'un séjour helvétique<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Jacques épouse une « Demoiselle Couvreur de Deckersberg ». Antoine-Jean précise qu'il « acquit la terre de Corselles en Suisse dont il prit le nom », *Notes...*, f° 7. La famille Couvreur est protestante, originaire du Valenciennois. Réfugiée en Angleterre dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, elle s'installe ensuite à Francfort, puis à Vienne où elle est anoblie et se voit accorder le droit de porter le nom de sa terre, devenant ainsi Couvreur de Deckersberg. Donald Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, t. I, p. 158-159. Cette famille est elle-même apparentée avec de puissantes lignées négociantes de Lyon, Paris, Londres, Francfort ou Amsterdam, de même qu'avec des maisons languedociennes de Montpellier et Anduze.

<sup>44</sup> *Notes...*, f° 79. Le mariage de Jacques Solier introduit le réseau dans un milieu où la richesse le dispute aux honneurs. Une dynastie d'assesseurs, de baillis, de bannerets se répartit les fonctions honorifiques au cœur des petites cités lémaniques. Le sénateur Daniel de Fellensberg avait épousé une Couvreur de Deckersberg.

Les alliances exogènes, telles celle de Jean, négociant à Cadix, « marié avec une Irlandaise<sup>45</sup> », ou celle de Dalaret, fils d'Antoine-Jean, définitivement installé en Guadeloupe, donnent en quelque sorte au réseau une dimension quasi planétaire.

Les écrits personnels du négociant marseillais sont truffés de références généalogiques qui jalonnent le tissage de la toile Solier. Des Budé de Boisy à la famille de Verdun, des Montvert aux de Saussure de Morens, des Ausset aux Calandrini..., la longue liste des alliés donne la mesure de l'ascension des modestes marchands du Camarès<sup>46</sup>. Aux quatre coins du monde, le réseau est harmonieusement déployé. Chaque membre est assuré d'y trouver un correspondant – ami, parent, ou inconnu - d'être accueilli, hébergé, souvent nourri dans cette communauté à la fois matérielle et immatérielle, unie par des liens inaltérables, faisant fi des différences ou éventuels désaccords.

« Je logeai à Paris chez mon ami Fillietar, rue Mélée n° 23, et dans un appartement rue traversière St Honoré dont mon ami Calandrini de Genève m'avait prêté la clef<sup>47</sup> ». Les solidarités les plus ordinaires caractérisent la diaspora et en déterminent la puissance d'action dans la longue durée.

## II.2 - Une diaspora solidaire

« Je vous connais, cela suffit<sup>48</sup>. »

Ces derniers mots d'une lettre de l'oncle Marc au père d'Antoine-Jean témoignent de la confiance partagée : la maison Bertrand, comptoir génois, accueillera son fils cadet, lui ouvrira son gîte et sa huche, s'engagera à le former, et ce par (re)connaissance d'une famille réputée dans le monde du négoce. De la même manière, simple et assurée, sont accueillis les visiteurs : « passage en mars de la famille Solier de Cadix<sup>49</sup> » note Solier en

---

<sup>45</sup> Notes..., f° 8.

<sup>46</sup> Dans les derniers feuillets de ses *Notes*, Solier rédige une véritable chronique nécrologique au fil des décès successifs de quelques-uns de ses nombreux partenaires, directement ou indirectement apparentés à la tribu : « Le 9bre 1815 appris par Ausset de Vevey la mort de Mr Jugla de Cadix & par le capitaine Luffau qu'il avait été inhumé à Gibraltar. Le 10 mars 1816 arrivée ici d'Edile, le 18 lettre de Mr de Campredon apprend la mort de Mr de Montvaillant. Le 5 avril lettre d'Ausset à mon frere apprend la mort de Boisy », en marge, « mort de Mrs Jugla, de Mellet, Cayla & Claparède », f° 180-182. Cette comptabilité des morts est relativement fréquente chez les auteurs d'écrits du for privé qui prennent conscience du poids des ans et de la proximité de leur propre fin. Voir à ce propos les souvenirs du baron de Fériet édités par Sandra Holgado, édition électronique ([www.ecritsduforprivé.fr](http://www.ecritsduforprivé.fr)).

<sup>47</sup> Notes..., f° 81.

<sup>48</sup> Voir *supra* note 29, consignes de l'oncle Marc à Jean Solier père. *T.O.*, f° 93.

<sup>49</sup> Notes..., f° 60.

1795. À Marseille, à Camarès, à Genève ou à Vevey, les membres du clan se rencontrent, se retrouvent ou se séparent dans un incessant va et vient. L'accueil relève tout autant de l'obligation morale que de l'exercice bien conçu d'une sociabilité policée. Nul n'est isolé au fond d'un exil volontaire ou contingent. Partout, Antoine-Jean est attendu et reçu avec bienveillance, comme il l'a été durant sa petite enfance par ses oncles et tantes de Saint-Affrique et de Saint-Félix.

Ainsi, durant son séjour nîmois, bénéficie-t-il d'un protocole parfaitement rodé. Tout est prévu, de la famille d'accueil aux différents correspondants chargés de veiller à sa formation pratique et spirituelle :

« Mon oncle Marc pria Mr Marc-Antoine Colomb de Nîmes de m'arrêter une place de pensionnaire chez Mr Maumenet maître écrivain » ; l'oncle écrit à son père que « Mr Colomb [...] promet de le bien recommander, et de veiller sur son éducation, et sur sa conduite<sup>50</sup> ».

L'emploi du temps de l'adolescent est strictement réglé ; il raconte comment, aîné d'une nombreuse fratrie, il se rend « en tremblant les dimanches et les jeudis chez Mr Colomb et chez Mr Lagayé » qui n'ont point d'enfant. Heureusement, « Mr Colomb logeait à l'Esplanade : il avait la bonté de venir de temps en temps chez Mr Maumenet pour juger de mes progrès et j'allais manger sa soupe tous les dimanches<sup>51</sup> ». Peu à peu, grâce à la « recommandation » qui incline à la reconnaissance, il esquisse quelques rencontres qui préfigurent l'élaboration d'un premier réseau :

« Mr Colomb m'envoya chez Mr Bancal, géomètre, pour apprendre à chiffrer. Je pris chez lui les premières notions des mathématiques et quelque idée de géographie. [...] Quelques mois après, sur la recommandation de mes oncles, les Mrs Maigre voulurent bien me recevoir dans leur bureau pour y copier des lettres. Ces messieurs eurent tout plein de bontés pour moi. L'aîné me prêtait quelquefois un cheval, et le plus jeune m'enseignait à tirer des figures à la silhouette<sup>52</sup> ».

« Recommandation » : le sésame initie toute relation fiable au sein du groupe ; auprès de l'illustre pasteur Paul Rabaud de Saint-Étienne, « le meilleur prédicateur qu'il y eut alors », dont Solier reçoit les « excellentes instructions<sup>53</sup> » ; auprès de la maison de commerce marseillaise Rabaud, Solier & Cie, où il est accueilli en 1776 afin d'y poursuivre, en tant que commis, sa formation négociante.

---

<sup>50</sup> T.O., f° 23.

<sup>51</sup> T.O., f° 25.

<sup>52</sup> T.O., f° 26.

<sup>53</sup> T.O., f° 27.

L'intensité des liens intracommunautaires se lit au fil de ses mémoires. À Marseille, où il se rend « sous la conduite de Mr Pons de St Félix établi à Cadix », il réside d'abord, comme à Nîmes, chez un logeur connu du clan. Il a « pour camarade de chambre Mr Clavel de Culli, germain de de Mellet, qui était commis dans la maison Delille ». Il voyage sous la protection d'un proche et le gîte est retenu d'avance car « Mr Rabaud ne pouvait pas me loger<sup>54</sup> ». Il va de soi que les maisons hébergent les jeunes migrants à leur arrivée, afin de surveiller leur conduite à toute heure. Antoine-Jean est finalement accueilli chez son cousin Jacques qui, dans une lettre à son père, « propose, pensant que cela vous fera autant de plaisir qu'à mon oncle Marc qui m'en a prié, de recevoir votre fils chés moi l'été prochain. Il sera à portée de voir la bonne compagnie qui le détournera toujours plus de la mauvaise<sup>55</sup> ». Il y rencontre le jeune Couvreu, logé « dans une chambre au 3<sup>me</sup> avec deux croisées et cheminée, lit à baldaquin », alors que lui-même doit se contenter d'une « chambre à côté, sans cheminée, un rideau en talus attaché au mur pour couvrir le lit ». Un peu amer, il note : « mon oncle paya pour moi la même pension que Mr Couvreu le père : 840 £ par an<sup>56</sup> ». Solidarité et affaires vont de pair, même si l'esprit d'entraide se heurte toujours à la distinction sociale. Solier raconte ses avatars de cousin pauvre en proie aux brimades de Jacques, le grand bourgeois, qui ne manque aucune occasion de lui rappeler la modestie de ses origines. Lorsqu'ils se retrouvent chez le tailleur pour un nouvel habit, Antoine-Jean l'entend dire que la toile sera bien « suffisante pour un jeune homme sans fortune<sup>57</sup> ». Ces mots sifflent à ses oreilles tel un soufflet, au point de garder l'humiliation intacte à sa mémoire.

La solidarité atténuée, sans doute, mais n'éteint pas la souffrance de l'exil. Antoine-Jean raconte qu'« arrivé à Marseille à l'âge de seize ans, tombé dans une pension où il y avait des jeunes gens plus fortunés que moi et quelques uns assés libertins » et « dans une maison qui faisait beaucoup d'affaires dans les quatre parties du monde », il « falut quelque tems pour me reconnoitre. Plus je voyais et plus je sentais mon ignorance<sup>58</sup> ». Il exprime ainsi sa solitude, son désarroi de se sentir loin des siens et leur écrit « de faire

---

<sup>54</sup> *T.O.*, f° 34. Clavel est originaire de Culli, petite bourgade située au bord du Léman, près de Lausanne.

<sup>55</sup> *T.O.*, f° 42.

<sup>56</sup> *T.O.*, f° 49.

<sup>57</sup> « Mais, je n'avais qu'un habit parce que on avait pensé à Camarès que je serais mieux habillé à Marseille, et j'étais un peu humilié de voir mes nouveaux camarades mieux mis que moi. Je fis connaître mes besoins à ce parent [Jacques Solier] et il en parut fort étonné. [...] Il me mena ches un marchand tailleur et là il me choisit du camelot gris pour un habit, et du petit couti rayé vert et blanc pour veste et culote. Le tailleur demanda s'il fallait doubler l'habit de soye ou de toile. Mr Solier trouva contre mon goût que la toile était suffisante pour un jeune homme sans fortune. » *T.O.*, f° 38-39.

<sup>58</sup> *T.O.*, f° 49.



en sorte qu'à l'avenir, je sois moins longtemps privé de vos chères nouvelles ; songez que je suis dans un pays où je n'ai plus le moindre parent et que rien ne peut me dédomager de la privation de vos lettres<sup>59</sup> ». Réseau solidaire certes, mais les frontières sociales érigent de hauts murs hérissés d'obstacles pour un être quelque peu déraciné et « déclassé » aussi, à qui l'on demande de s'adapter sans délai à sa nouvelle condition.

Son spleen est passager : Antoine-Jean mord à belles dents dans cette vie nouvelle dont il goûte très vite les ressources et satisfactions que procure la sociabilité raffinée des Solier, tant à Marseille qu'au Refuge ou ailleurs.

### II.3 - Une société de contacts

La diaspora huguenote serre les rangs, par un nécessaire réflexe de protection mutuelle, mais aussi en signe de reconnaissance identitaire. Elle a tendance à choisir les mêmes quartiers, à se retrouver dans les mêmes lieux et à affectionner les mêmes activités. Si cela n'a rien d'exceptionnel, eu égard à sa position sociale élevée, elle cultive plus que tout autre l'*habitus* hédoniste du vivre ensemble.

À Marseille, en dehors de la gestion de leurs maisons de négoce où l'on travaille dur, ces négociants s'investissent dans la vie sociale et culturelle de la cité. Leurs salons sont fréquentés par l'élite des Lumières, ils sont eux-mêmes assidus aux séances savantes des académies, comme à celles des loges maçonniques. Ainsi accueillent-ils les nouveaux venus à condition que ceux-ci respectent les codes implicites du groupe<sup>60</sup>. Antoine-Jean décrit ces fréquentes rencontres réunissant la famille élargie à l'ensemble du réseau. Jeune homme, il est très fier d'appartenir aux *happy few* reçus dans les bonnes maisons protestantes phocéennes. « J'étais, écrit-il avec complaisance, le jeune homme de mon âge le plus assidu dans les sociétés et j'y étais généralement aimé parce que je me donnais quelques soins pour cela<sup>61</sup> ». Bals et réceptions rythment la vie d'une société éprise de mondaine convivialité. On danse et, plus encore, on joue. Invité par « un frère de Madame Rabaud [qui] donnait à un de ses amis de Paris une fête à la campagne », Solier s'y rend avec enthousiasme. En guise de leçon, il conte, bien plus tard, sa mésaventure à ses enfants : « ayant dix louis dans ma poche, fatigué de la danse

---

<sup>59</sup> T.O., f° 100.

<sup>60</sup> T.O., f° 114, Antoine-Jean note : « j'allais dissiper mes soucis à la comédie, et dans la meilleure société où j'avais taché de m'introduire de moi même ».

<sup>61</sup> *Cayers*, I, cité par Louis Dermigny, *op. cit.* p. 55.

après le souper je m'approchai du tapis vert et je poulai <sup>62</sup> quelques écus de 6 livres qui firent [ma] fortune » avant d'entraîner sa déconfiture !

Ici encore, l'intégration se fait par la reconnaissance. Antoine-Jean bénéficie de la protection de Jacques Rabaud ; conquis par l'intelligence et le sérieux de son commis, celui-ci l'introduit dans les salons de la grande bourgeoisie négociante et, au sein de la loge maçonnique des Écossais, dans le prestigieux « cercle du commerce<sup>63</sup> ».

À Marseille, on se reçoit également dans les « bastides » des environs, véritables institutions champêtres exprimant la réussite de leurs propriétaires. Lorsqu'en 1795, Solier est devenu l'un des négociants reconnus sur la place, il achète le domaine de La Gavelière où il élève des grives. On se croirait ici, à quelques années près, chez le peintre Bazille : tandis que les hommes jouent aux cartes ou vont à la chasse, les femmes bavardent à l'ombre, surveillant paresseusement les jeux des enfants. Non sans nostalgie, Antoine-Jean évoque un bal organisé à La Ciotat : « J'y donnai pour 9 francs un bal charmant où l'on s'amusa mieux qu'à des fêtes plus brillantes et bien plus coûteuses<sup>64</sup> ».

Bals, réceptions, ou séances savantes sont autant de moments privilégiés où se retrouve la bonne société protestante dans un « entre soi » qui n'a rien d'intolérant ni encore moins de militant. La religion de Solier est un humanisme : « L'homme d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, est toujours un homme. Il en est de même de la religion universelle : les formes diffèrent, le fond est le même<sup>65</sup> ».

---

<sup>62</sup> « Pouler », terme de turfiste, signifie miser sur une course particulière ; par extension, miser à la table de jeu.

<sup>63</sup> *T.O.*, f° 114. *T.O.*, f° 114. Pierre-Yves Beaurepaire donne une analyse fine de la manière dont la prestigieuse loge *Saint-Jean d'Écosse* est « au service du négoce protestant » et de son rôle intégrateur au sein de la communauté marchande. « L'Autre ne s'intègre pas seulement en s'insérant dans un réseau professionnel, une communauté religieuse, en mettant à profit des liens matrimoniaux. Être reconnu comme pair, comme semblable par une communauté de frères, c'est se voir accepté comme membre à part entière dans une communauté de substitution, bénéficiant de la perspective de nouvelles relations, de nouvelles solidarités d'autant plus fortes qu'elles ont été nouées dans l'enceinte sacrée du temple maçonnique ». L'historien souligne également que le recrutement de cette loge ne repose pas sur les origines, mais sur les qualités des impétrants ; elle « ne se conçoit pas comme un ghetto pour étrangers déracinés », mais cherche à recruter la *sanior pars*. Seuls « ceux qui ont obtenu la reconnaissance de leurs pairs dans leur domaine d'activité, leur groupe social, ou leur communauté d'origine, méritent d'être accueillis comme frères ». Pierre-Yves Beaurepaire, « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : Saint-Jean d'Écosse à l'Orient de Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n° 594, 1995, p. 263-288.

<sup>64</sup> *T.O.*, f° 147.

<sup>65</sup> *T.O.*, f° 27. Les membres du Refuge apparaissent plus impliqués dans les structures confessionnelles de leur communauté. Les archives de Vevey gardent la trace de l'attribution d'un banc au temple à la demande de l'oncle Marc.

Sur les bords du Léman, la sociabilité protestante s'exprime au travers de relations particulièrement policées. Villégiature rime ici avec civilité : ces exilés ne sont en rien comparables aux huguenots fuyant les persécutions avec leur compétence professionnelle pour seul bagage<sup>66</sup>. L'intégration de cette élite s'effectue non seulement en souplesse, mais l'accueil est habituellement très chaleureux. Le 25 mars 1722, Jean Solier, de Saint-Félix-de-Sorgues, est reçu bourgeois de La Tour-de-Peilz « vu que mons. Solier est un homme opulent et honnête homme, et qu'il pourrait attirer des étrangers riches dans cette ville<sup>67</sup> ». De la même manière, les autorités de Vevey accordent « à Monsieur Marc Solier et à Monsieur de Boisy et ses deux fils, qui viennent demeurer ici, la puissance de quatre places au temple Ste Claire dans le Banc de formes appartenant à la ville, dans la petite nef méridionale<sup>68</sup> ». L'oncle Marc partage son temps entre sa résidence genevoise et sa propriété veveysanne, où Antoine-Jean fait sa connaissance lors de son premier voyage. Il raconte comment « il passait ses journées au jardin occupé par la passion de la culture des fleurs et particulièrement des *ouillets* dont il avait un amphithéâtre garni de 7 à 800 vases dont la vue et l'odorat était charmés<sup>69</sup> ». Dans cette existence oisive et confortable, réceptions et mondanités occupent une large place. Lors du même séjour, Antoine-Jean est invité à quelques réunions tout aussi mondaines qu'érudites ; à Genève, par exemple, il fait la connaissance de son compatriote l'abbé Raynal. Reçu dans les salons de Paul Moulto, une des plus grandes fortunes genevoises, l'auteur de *l'Histoire des deux Indes* fait l'éloge de Jean Jugla, autre exilé illustre, originaire du Camarès et ancien de Cadix retiré au Refuge<sup>70</sup>. Vrai bouillon de culture, à tous les sens du terme, l'endroit offre à Antoine-Jean une expérience initiatique qui conjugue argent et savoir dans une urbanité extrême. Il apprend ici la valeur de l'estime de soi. Aussi peaufine-t-il soigneusement son profil neuf de jeune érudit, et tente, tel un funambule, de rester en équilibre sur le fil de la civilité. Il entretient, par exemple, une

---

<sup>66</sup> La branche des Solier de Saint-Affrique, dite « horlogère », appartient à ce groupe dont l'intégration s'avéra beaucoup plus difficile.

<sup>67</sup> Donald Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, t. II, p. 648. Jean Solier, frère de l'oncle Marc, est le père de Jacques Solier de Corselles.

<sup>68</sup> Archives communales de Vevey, procès-verbaux du Petit Conseil, 63 AA, Reg bleu, 14 octobre 1782, f° 453.

<sup>69</sup> *T.O.*, f° 91.

<sup>70</sup> Antoine-Jean évoque l'abbé Raynal qui, dans une conversation, désignant Jugla, aurait dit « voilà un des plus habiles négociants que je connaisse, je lui dois beaucoup de notes sur le comerce de l'Espagne qui m'ont servi dans la rédaction de mon histoire politique et philosophique ». *Cayers*, t. I, p. 163, cité par Louis Dermigny, *op. cit.* p. 37.

correspondance suivie avec l'éminente famille de Boisy chez laquelle il fait de fréquents séjours :

« Je me distraiais en fesant des vers et entretenant correspondance avec Madame de Boisy que j'appelais ma seconde Sévigné, pour le stile et le sentiment. [...] Quand je recevais les siennes [lettres], j'étais comme Voiture à l'égard d'une personne de qualité, et qui avait infiniment d'esprit, avec laquelle il était en relation, tout glorieux et tout humble lorsque je voulais répondre ma satisfaction fut complete<sup>71</sup> ».

Monsieur de Boisy, passionné de sciences, instruit Antoine-Jean et échange avec lui observations et lectures savantes : « Si le joli stile de Madame de Boisy m'aidait à former le mien, ma correspondance avec son mari me donnait du goût pour l'astronomie dont je n'avais qu'une faible teinture. Nous fîmes ensemble quelques observations dont j'ai conservé les notes<sup>72</sup> ». Ainsi, entre Poitevin à Montpellier, de Luc à Genève, de Boisy à Vevey et Antoine-Jean Solier, alors retiré à Camarès, s'instaure un jeu d'informations croisées à propos de sujets savants, tels les calculs de pression atmosphérique, les relations entre phases lunaires et climats, et sur bien d'autres thèmes dignes des meilleurs érudits de province<sup>73</sup> !

Fascinée par les progrès scientifiques, avide de connaissances, lectrice assidue des moralistes et des philosophes, la société protestante fréquentée par Solier incarne l'archétype de l'Europe des Lumières. Les contacts noués vont bien au-delà des simples contingences matérielles ; et l'art de vivre qui se dessine ici ignore les dérives idéologiques ou sectaires. Cette diaspora ne peut s'épanouir hors d'un environnement de liberté économique, politique et culturelle. L'épisode révolutionnaire et ses séquelles déterminent d'ailleurs Antoine-Jean à se retirer des affaires et à rentrer au pays dans l'espoir d'un nouveau départ.

En 1800, Solier a quarante ans. Sa mission accomplie, il organise sa succession au comptoir de Marseille et décide de retrouver sa patrie perdue un quart de siècle plus tôt. La douleur de son exil de Camarès, en 1774, ne l'a jamais quitté, comme il le raconte dans ses Mémoires, une nostalgie pouvant en chasser une autre : chez son cousin Solier de Marseille, on ne faisait que « discourir sur ce petit pays [le canton de Vaud] », tandis

---

<sup>71</sup> T.O. f° 142.

<sup>72</sup> T.O. f° 143.

<sup>73</sup> T.O. f° 143-145.

que « mon pays et mes parens [n'étaient] jamais mis sur le chapitre<sup>74</sup> ». Jusqu'à son retour, il consigne soigneusement ses nombreux séjours au pays dans un petit carnet réservé à cette comptabilité intime<sup>75</sup>.

Solier revient : de Camarès, « l'air lui est toujours très salubre<sup>76</sup> ». Il souhaite s'établir confortablement et fonder une famille, vivre en paix, loin des bruissements du monde. La recherche de la future compagne est une affaire de famille et c'est Agathe Dalaret, issue d'une bonne maison protestante de Millau, qui est l'élue de la fratrie. Antoine-Jean vient d'acquérir le beau domaine de Falgous, tout près de Camarès ; le lieu lui est d'autant plus cher qu'il a appartenu à son arrière-grand-mère,

« domaine agréable, superbe pays de chasse, logement très comode [...]. Cette acquisition a fait plaisir à toute ma famille et m'assure au besoin une retraite pour moi et mes amis ; il est certain qu'on est là dans un autre monde et que si des intérêts essentiels pour nous tous à soigner ne m'obligeaient à résider encore ici j'en fuirais bien vite<sup>77</sup> ».

« Un autre monde » : l'aveu est limpide, l'exil marseillais fut bien plus une obligation qu'un acte volontaire. À l'instar de l'oncle Solier revenu de Cadix, de son frère Jean rentré quelques mois plus tôt, Antoine-Jean retourne à sa terre et s'incarne dans le rêve d'une autre vie, à l'écart des affaires et loin des soucis financiers.

Pourtant, ce retour à Camarès n'est qu'un leurre ; il est très vite confronté à la triviale réalité et ne peut abandonner totalement la gestion de ses affaires à la seule responsabilité de ses frères associés. En 1814, les nouvelles de Marseille sont mauvaises ; il doit renoncer à cette vie paisible et reprendre le chemin du négoce. Les mots sont brefs, mais ils disent le regret infini d'avoir si peu joui de sa retraite rouergate : « je retournai à Marseille pour y travailler pour vous<sup>78</sup> ».

Ailleurs, dans les derniers feuillets de ses *Cayers*, Antoine-Jean donne libre cours à sa mélancolie : « je regrettais beaucoup d'avoir quitté ma retraite de Camarez... La Gavelière fut ma distraction. J'allais journallement m'y étourdir en rangeant des pierres. Je composai un cahier intitulé mes Soliloques<sup>79</sup> ».

Prendre la plume, écrire toujours, à Camarès, puis continuer l'ouvrage à Marseille, dans ce deuxième exil ; à l'intérieur de soi, solitude soulignée par le titre

---

<sup>74</sup> Antoine-Jean Solier, *Cayers*, II, p. 597-598. Cité par Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 49.

<sup>75</sup> Antoine-Jean Solier, *Carnet de mes voyages à Camarès*, SLA, fonds Solier-Cartailhac, 30J 4.

<sup>76</sup> Extrait des cahiers d'Antoine-Jean Solier cité par Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 64.

<sup>77</sup> *Cayers*, II, 516-521, in Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 67. Voir également les *Notes...*, f° 84.

<sup>78</sup> *T.O.*, f° 252.

<sup>79</sup> *Cayers*, III, f° 704-706, in Louis Dermigny, *op. cit.*, p. 66.

même du cahier. L'écriture est la seule issue possible pour tenter de réinventer le paysage invisible désormais de ses fenêtres citadines. Écrire pour ne pas briser sa vie, pour lui garder sa fin intacte, celle d'un retour longtemps rêvé au bercail, sa famille enfin réunie. Écrire pour ressusciter son Léman rêvé, bien loin de Genève, de Cadix et de Marseille, son paradis perdu, là où les grandes routes ne vont pas encore, là où on n'entend que les grillons, le matin, lorsque s'offrent les prairies qui dodelinent à l'infini devant la sereine bâtisse de Falgous.